
UNION ROMANDE DE L'HUMOUR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

URH

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES
HUMORISTES SUISSES
FRANCOPHONES

– *Une faïtière pour l'humour, cet art singulier* –



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC



ÉTAT DE FRIBOURG
STAAT FRIEBURG



Le Canton
du Valais
encourage
la culture
Canton Valais
Staat Valais
Staat Kultur

SOMMAIRE

Le mot de la Présidente	page 3
Présentation	page 4
Le comité en 2023	page 6
Nos activités en 2023	page 7
Perspectives 2024	page 11
Bilan comptable	page 13
Rapport des vérificatrices aux comptes	page 17
Règlement des remboursement de frais	page 19
Budget 2024	page 21
Remerciements et coordonnées	page 22

ANNEXES

Annexes au rapport d'activité	page 23
Revue de presse 2023	page 25
Recommandations tarifaires	page 27
Liens utiles	page 30
Nos ressources en ligne	page 31

25 janvier 2024

UNE FAÏTIÈRE POUR L'HUMOUR, CET ART SINGULIER

Chères et chers membres,
Chères et chers partenaires,

J'ai le plaisir de vous transmettre notre rapport d'activité 2023. C'est l'occasion de vous présenter le bilan d'une année qui marque le démarrage concret de nos activités d'accompagnement et de formation.

Cette "deuxième" année d'activité aura ainsi permis de développer notre projet avec les actions concrètes suivantes ; casting et accompagnement de l'humour au féminin en collaboration avec la RTS, organisation de formations et stages, notamment en collaboration avec le Théâtre Boulimie, recherche de fonds, rencontre professionnelle, lobbying et consultations avec le monde politique, communications sur les réseaux et ressources en ligne...

Le travail de représentation et de valorisation de notre métier auprès des partenaires culturels et des autorités est un engagement de longue haleine, souvent peu visible mais nécessaire. Il importe d'être partie prenante partout où c'est possible pour défendre l'humour et une approche inclusive de la culture.

Enfin, j'aimerais rappeler que le coeur de notre association ne bat qu'au rythme de l'implication de ses membres, que j'invite donc chaleureusement à investir nos différentes actions. Nous sommes toujours à l'écoute de vos suggestions et remarques.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver très prochainement pour de nouveaux projets à mener ensemble, acceptez, chères et chers membres, chères et chers partenaires, nos meilleures salutations.

Brigitte Rosset, Présidente



PRÉSENTATION

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR

Notre association oeuvre à fédérer les artistes, les soutenir et promouvoir leur reconnaissance. Elle a été fondée en 2020 par un réseau qui réunit aujourd'hui une centaine d'humoristes de Suisse romande et leurs représentant·e·s.

L'Union s'engage pour promouvoir le métier sous toutes ses formes ; du stand-up au théâtre, seul·e ou accompagné·e, de l'impro aux revues, à la radio ou en comedy club. Elle poursuit les objectifs suivants :

- **Sensibiliser** à la condition d'humoriste et contribuer à la reconnaissance de l'humour comme un art vivant singulier ;
- **Représenter** et défendre les intérêts de ses membres auprès des autorités, des institutions et des partenaires professionnels ;
- **Faciliter** les échanges, le partage de compétences et les collaborations entre les artistes, les informer et les conseiller ;
- **Favoriser** le rayonnement et la diffusion de l'humour romand, en Suisse et à l'international.

LES MEMBRES ACTIF·VE·S

Presque quatre-vingt membres actif·ve·s (79 cotisations versées en 2023) complété·e·s d'une trentaine de membres fondateurs soit un réseau de plus d'une centaine d'humoristes romand·e·s :

Marion Agoston, Bruno Alves, Donatienne Aman, Noël Antonini, Pierre Aucaigne, Tiziano Avola, Loïc Bartolini, Philippe Battaglia, Bastien Bergès, Sylvie Berney (Les Sissi's), Blaise Bersinger, Gaspard Boesch, Jacques Bonvin, Aude Bourrier, Christophe Bugnon, Karine C, Nina Cachelin, Aurélie Candaux, Cinzia Cattaneo, Philippe Cohen, Eric Constantin, Sébastien Corthésy, Aatma Coutard, Jeremy Crausaz, Anthony Crettex, Charlotte Dechristé, Alessandro De Lucia (De Lux), Laurent Deshusses, Nathalie Devantay, Marc Donnet-Monay, DOS, Jean-Louis Droz, Loïc Dumas, Jérémie Ecoffey, Blake Eduardo, Kevin Eyer, Estel Fogo, Lionel Frésard, Sylvie Galuppo (Les Sissi's), Arek Gurunian, David Charles Haerberli, Carlos Henriquez, Ulivo Jo, Vishal Joneja, Nadim Kayne, Sabrina Khoualed, Jessie Kobel, Alexandre Kominek, Vincent Kucholl, Yann Lambiel, Adrien Laplana, Vanessa Lépine, Ivan Madonia, Yann Marget, Antoine Maulini, Jacques Métrailler, Thierry Meury, Pierre Miserez, Jérôme Mouttet, Christian Mukuna, Marie-Eve Musy, Laurent Nicolet, Yacine Nemra, Barnabé Noël, Charles Nouveau, Bruno Peki, Julien Opoix, Bruno Peki, Yoann Provenzano, Isabelle Quitterie, Patrick Raval, Raynald, Frédéric Recrosio, Redka, Yvan Richardet, Simon Romang, Brigitte Rosset, Emilien Rossier, Julien Rossier (Lord Betterave), Cedric Sassi, Christian Savary, Antoine Schaub, Adrien Scolari, Jean-Charles Simon, Karim Slama, Julien Sonjon, Stephano Strambaci, Guisepe Tenore, Lucas Thorens, Jérémy Vaillot, Damian Veiga, Vincent Veillon, David Vida, Sandrine Viglino, Thomas Wiesel, Jean-Marc Zraggen.

UNION ROMANDE DE L'HUMOUR

LES MEMBRES FONDATEUR·TRICE·S

Thibault Agoston, Noël Antonini, Pierre Aucaigne, Tiziano Avola, Jean-Luc Barbezat, Loïc Bartolini, Blaise Bersinger, Gaspard Boesch, Alain Boon, Jacques Bonvin, Christophe Bugnon, Karine C, Aurélie Candaux, Philippe Cohen, Sébastien Corthésy, Jeremy Crausaz, Renaud De Vargas, Nathalie Devantay, Marc Donnet-Monay, Jean-Louis Droz, Jérémie Ecoffey, Blake Eduardo, Kevin Eyer, Estel Fogo, Lionel Frésard, Arek Gurunian, David Charles Haerberli, Carlos Henriquez, Nadim Kayne, Jessie Kobel, Vincent Kucholl, Yann Lambiel, Capucine Lhemanne, Ivan Madonia, Antoine Maulini, Thierry Meury, Elina Morf, Jérôme Mouttet, Marie-Eve Musy, Pierre Naftule†, Laurent Nicolet, Charles Nouveau, Julien Opoix, Bruno Peki, Yoann Provenzano, Isabelle Quitarie, Frédéric Recrosio, Nathanael Rochat, Mirko Rochat, Thierry Romanens, Simon Romang, Brigitte Rosset, Emilien Rossier, Julien Rossier, Jean-Charles Simon, Karim Slama, Julien Sonjon, Jérémy Vaillot, Sandrine Viglino, Thomas Wiesel.

ADHÉSION

Peut demander à devenir membre de l'association : tout·e artiste francophone domicilié·e en Suisse pratiquant l'humour ou toute personne représentant directement et de manière exclusive les intérêts d'un·e artiste romand·e. Seules les personnes physiques peuvent adhérer à l'association.

Le Comité propose chaque année à l'Assemblée générale une liste de nouveaux membres approuvée par ses soins. L'Assemblée Générale doit alors entériner à la majorité la proposition du Comité.

LE COMITÉ

La composition du comité de l'Union Romande de l'Humour à l'issue de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023 est la suivante : Brigitte Rosset (Présidente), David-Charles Haerberli, Vanessa Lépine, Antoine Maulini et Frédéric Recrosio.

LES PARTENAIRES

Action Intermittence – Association pour l'amélioration du statut d'intermittent.

Artos – Association au service des professions de la scène culturelle romande.

SSA – Société Suisse des Auteurs et Direction des affaires culturelles.

Syndicat Suisse Romand du Spectacle – Informations et conseils en droit du travail.

Task Force Culture Romande – L'URH est membre de cette coordination culturelle.

LE COMITÉ EN 2023

Le comité a été élu pour une durée de trois ans par l'Assemblée générale qui s'est tenue le 30 janvier 2023. Il est représentatif des différentes régions romandes et sa composition actuelle est la suivante :

BRIGITTE ROSSET (PRÉSIDENTE)

Comédienne genevoise, auteure et metteuse en scène, Brigitte Rosset, oeuvre dans le domaine culturel depuis plus de 30 ans. Elle incarne seule ou accompagnée le rire au féminin. Elle a reçu le prix suisse du théâtre décerné par l'Office fédéral de la culture en 2015 et elle s'engage aujourd'hui pour la promotion des humoristes.

FRÉDÉRIC RECROSIO

Humoriste, comédien, chanteur, chroniqueur et auteur originaire du Valais, Frédéric Recrosio a tout fait ! Il a notamment joué et écrit pour plusieurs éditions de la *Revue de Cuche et Barbazat*. Il est actuellement Directeur artistique du Théâtre Boulimie à Lausanne.

VANESSA LÉPINE

Humoriste francophone basée en Suisse, dont la pointe d'accent québécois révèle l'origine, Vanessa Lépine produit des scènes à Zurich, Bâle et Lausanne après avoir lancé le Comedy Club 13 à Lausanne.

ANTOINE MAULINI

Antoine Maulini est comédien, mais aussi humoriste, danseur, chorégraphe et champion du monde de salsa cubaine. Il organise des soirées et tremplins pour les nouveaux talents dans divers lieux à Genève et ailleurs sous l'appellation Le Cartel de l'Humour.

DAVID-CHARLES HAEBERLI

Plus connu sous le pseudonyme de MC ROGER, David-Charles Haeberli est chanteur, danseur, auteur et compositeur. Il s'est imposé dans le paysage de l'humour grâce à ses vidéos parodiques en ligne et il contribue activement à la Revue Neuchâteloise.

NOS ACTIVITÉS EN 2023

LES PROJETS

Nos projets de soutien et de promotion du métier d'humoriste s'articulent autour de trois axes stratégiques :

Communication – Sensibiliser à la condition d'humoriste et contribuer à la reconnaissance de l'humour comme un art vivant singulier.

Représentation – Représenter et défendre les intérêts de ses membres auprès des autorités, des institutions et des partenaires professionnels.

Soutien – Faciliter les échanges, le partage de compétences et les collaborations entre les artistes, les informer et les conseiller.

[Lire la suite](#)

LE PROJET DRÔLES DE FILLES

Encourager l'humour au féminin (projet avec la RTS)

Les femmes sont malheureusement encore sous-représentées sur les scènes d'humour et la RTS a commandé à notre association un rapport d'analyse à ce propos. L'URH propose donc de renforcer leur présence par un dispositif d'encouragement en collaboration avec la RTS. Il s'agit d'accompagner de jeunes femmes débutantes par des professionnel·le·s du métier.

Pendant plusieurs mois entre 2023 et 2024, sept jeunes talents recrutées par l'Union suivent ainsi des modules de formation au jeu et à l'écriture (stand-up et chronique radio). Elles sont encadrées par des professionnel·le·s du secteur et de la RTS. L'accompagnement débouchera sur la possibilité de participer à une émission radio ou TV, ainsi qu'à des plateaux d'humour. Ce soutien affirme ainsi la place qui revient aux femmes en humour. Il renforce leur estime, l'émergence d'un style propre et leur présence médiatique. Merci au service public de nous accorder un soutien financier conséquent et sa confiance sur ce projet pilote.

[Lire la suite](#)

FORMATION

Stages professionnels et partage de savoirs

Livré à lui-même, les débuts d'un humoriste sont les plus critiques. Nous souhaitons donc investir le champ de la formation en collaboration avec les acteurs concernés. Nous souhaitons organiser des ateliers et workshops qui les familiarisent avec les enjeux professionnels, et dans lesquels auteurs, metteurs en scène, techniciens, scénographes, agents et producteurs se succèdent pour partager leurs savoirs et se rendre disponibles aux échanges.

Plusieurs stages de formation sont d'ores et déjà proposés : 4 journées dédiées au stand-up avec Etienne de Balasy et Valérie Paccaud en juin ainsi que 3 formations de 2 demi-journées consacrées à la chronique radio avec Laurence Bisang et Pascal Bernheim entre octobre 2023 et janvier 2024.

[Lire la suite](#)

NOUVEAU SOUTIEN À L'ÉCRITURE

Prix et bourses en collaboration avec la SSA

Lors de la remise de ses Prix suisses de l'humour qui s'est tenue à Boulimie le 24 juin 2023, la Société suisse des auteurs (SSA) a annoncé la mise en place d'un nouveau dispositif de soutien au développement et à l'écriture de spectacles d'humour originaux en collaboration avec l'URH.

En plus des trois bourses de CHF 6'000.- déjà prévues pour les "artistes émergent.e.s" et qui incluent les services d'un accompagnateur ou accompagnatrice durant la période d'écriture, seront attribuées trois nouvelles bourses pour des "artistes confirmé.e.s".

[Lire la suite](#)

LOCAUX DE RÉPÉTITION ET DE CAPTATION

Une collaboration avec le Théâtre Boulimie

Le Théâtre Boulimie soutient la réalisation de projets d'humour et met à disposition deux locaux d'environ 100m² chacun pour accompagner la création. Il s'agit d'une salle de répétition sonorisée ainsi que d'un studio d'enregistrement vidéo et audio.

Ce studio a été financé par un projet de transformation, en lien avec la Société Suisse des Auteurs (SSA) et l'Union Romande de l'Humour (URH). Nos membres bénéficient ainsi de prix avantageux sur la location de ces installations. Cette installation aura notamment accueilli en 2023 ; Laurent Flutsch, Thierry Meury, Capucine Lehmanne, Laura Chaignat, Brigitte Rosset et Marc Donnet-Monay, Frederic Recrosio, ou encore Karim Slama...

[Lire la suite](#)

VOILÀ L'ARTISTE ! CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Campagne et table ronde avec Action Intermittence

Depuis les années 1980, la culture, son accessibilité et son rayonnement ont permis le développement d'un secteur d'activité puissant avec un foisonnement d'artistes sur nos scènes en Suisse et à l'étranger. La culture engendre une richesse économique importante pour notre pays. Elle est un vecteur d'emplois diversifiés et source de biens collectifs.

Malgré une offre culturelle florissante, la vulnérabilité sociale des acteur·rice·s culturel·le·x·s et des artistes est persistante. Ce constat concerne la grande majorité des travailleur·euse·s des arts et de la culture toutes disciplines et pratiques artistiques confondues.

[Lire la suite](#)

DIALOGUE AVEC LES AUTORITÉS

L'Union participe aux différentes consultations du monde politique

Avec pour objectif de représenter et défendre les intérêts particuliers de notre drôle de métier auprès des instances publiques, l'Union s'est activement engagée dans les processus de consultation mis en place par plusieurs cantons romands. C'est le cas à Genève avec la consultation cantonale concernant la nouvelle loi sur la culture ainsi que le groupe de travail qui réunit les faïtières culturelles pour penser le statut des artistes. Nous avons également rencontré les autorités vaudoises (Madame Gorrite) lors d'une rencontre de concertation et contribué à la consultation lancée par le canton de Neuchâtel quant à sa nouvelle loi sur la culture. Les villes de Lausanne (Monsieur Kinzer) et Neuchâtel (Madame Métrailler) ont également reçu l'Union Romande de l'Humour.

[Lire la suite](#)

TASK FORCE CULTURE ROMANDE

Le réseau des actrices et acteurs culturels de Suisse romande

Un groupe de travail informel composé de représentantes et représentants de différentes associations et organisations culturelles romandes auquel nous participons depuis 2022. Ce groupe répertorie les thèmes de politique culturelle actuels, veille à l'échange d'informations et coordonne le travail politique des différentes associations/organisations et les relations publiques. La mise en consultation du Message Culture de la Confédération a occupé une bonne partie des échanges en 2023.

[Lire la suite](#)

RENCONTRES AVEC LA CDAC ET L'ORC

L'Union à la rencontre des instances culturelles inter-cantoniales

Nous étions présent lors de la conférence donnée par la CDAC à l'Université de Fribourg le 11 octobre 2023. La conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC) rassemblent les représentant·e-s de chaque canton pour penser en commun les enjeux à venir. Une bonne occasion de défendre notre projet.

Organisation pionnière en Suisse romande, l'Observatoire romand de la culture (ORC) a pour mission de documenter la situation des institutions et des acteur·rice·s culturel·le·s de Suisse romande, d'en décrire les défis et de cerner les enjeux actuels et futurs des politiques publiques. L'Union était conviée à la journée annuelle qui présentait les travaux en cours.

[Lire la suite](#)

UNE CERTAINE RECONNAISSANCE

Petit à petit, l'oiseau fait son nid

Nos efforts pour ancrer l'Union Romande de l'Humour comme un partenaire incontournable et un pôle de compétence pour l'humour commencent à porter leurs fruits. En 2023, pas moins de 6 bailleurs nous ont accordé leur soutien ; la RTS (17'000.-), l'État de Vaud (10'000.-), l'État de Genève (5'000.-), l'État du Valais (2'000.-), la SSA (1'000.-) et enfin l'État de Fribourg (500.-). Si certaines sommes sont plutôt symboliques pour le moment, la dynamique de reconnaissance est cependant bien enclenchée.

[Lire la suite](#)

ADHÉSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Un doublement des membres actifs

Après une année 2022 principalement consacrée à mettre en place un secrétariat, présenter le projet aux partenaires et solliciter des fonds pour pérenniser notre existence, nous avons commencé à déployer des actions concrètes en faveur des humoristes en 2023. Cette ouverture s'est accompagnée d'une campagne de recrutement fructueuse auprès des artistes ; 79 personnes ont ainsi adhéré ou renouvelé leur cotisation, ce qui double le nombre de nos membres actifs ! En 2023, nos membres sont domiciliés dans les cantons suivants ; 34 sur Vaud, 22 sur Genève, 8 sur Fribourg, 8 à Neuchâtel, 8 en Valais, 1 dans le Jura, 1 à Berne et enfin 1 à Zurich...

[Lire la suite](#)

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

Pour mieux se connaître et se fédérer

Les membres et partenaires étaient invités à un apéro professionnel le 27 novembre chez Tibits à Lausanne. Une quinzaine d'humoristes, de personnes du comité, de la SSA ou encore des producteurs étaient présents pour un moment d'échange et de réseautage qui se voulait convivial. Cela fut donc une occasion de se retrouver, de renforcer nos liens et d'évoquer les projets à venir.

[Lire la suite](#)

2023 EN QUELQUES CHIFFRES

Mais quand on aime, on ne compte pas ?

- 9 Formations publiques ou destinées au projet Drôles de Filles
- 17 Newsletters adressées aux membres et partenaires
- 25 personnes qui ont suivi une de nos formations
- 50 Rendez-vous par le secrétariat et le Comité
- 79 Cotisations versées par les membres
- 169 Articles publiés sur nos différents supports
- 857 Abonnés sur tous supports confondus

PERSPECTIVES 2024

UN SONDAGE DE SITUATION

Un sondage pour mieux cerner les situations et les attentes

Pour faire suite au sondage réalisé en 2022, et alors que nous avons doublé le nombre d'humoristes membres, nous mettons en ligne un nouveau sondage pour mieux cerner leurs situations professionnelles et leurs attentes concernant l'Union. Les données recueillies seront traitées de manière anonyme avec toute la discrétion requise.

[Lire la suite](#)

SOUTIEN INDIVIDUEL

Permanence de conseil

Pour accompagner les membres dans la création, diffusion et promotion de leur spectacle, l'idée serait de pouvoir financer une permanence de conseil, qui ferait appel à des professionnel·le·s expérimenté·e·s, et ce dans tous les domaines du métier : artistique, administratif, technique ou en lien avec la communication.

[Lire la suite](#)

FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC ARTOS

Des réductions sur le prix des formations suivies par nos membres

Artos - Association Romande Technique Organisation Spectacle oeuvre à la professionnalisation des métiers administratifs et techniques de la culture depuis 1996. Cette association propose des outils de mutualisation, des informations... et des formations de qualité. En s'inscrivant via l'Union Romande de l'Humour, nos membres bénéficieront dorénavant de 50% de rabais à ces stages (recherche de fonds, diffusion, communication aux médias, gestion de projets, droit du travail).

[Lire la suite](#)

FORMATIONS SUR MENSURE

Merci de nous communiquer vos envies et besoins

Nous souhaitons proposer des rencontres et stages en lien avec la professionnalisation de notre drôle de métier, notamment certains aspects administratifs. Nous sommes en train de constituer un pool d'intervenant.e-s pour ce faire. Les sujets identifiés pour le moment sont le statut d'artiste indépendant, le développement de carrière, la diffusion, la communication et les réseaux sociaux, entre autres...

[Lire la suite](#)

DE BONNES PRATIQUES

Une charte de l'humour en plus des recommandations tarifaires

Dans sa pratique, que ce soit la création, la diffusion ou la promotion, l'humoriste est confronté·e à des interlocuteurs différenciés avec qui il doit s'accorder. L'URH souhaite rédiger une charte de référence qui évoque les usages et conditions d'engagement particulière au métier d'humoriste. Cette charte – qui fait suite à nos recommandations tarifaires – faciliterait la transmission des codes aux émergent·e·s, et elle concrétise une position syndicale face aux producteurs.

[Lire la suite](#)

LES FINANCES

Un financement pérenne à garantir

La fin des aides ponctuelles et autres projets de transformation en lien avec la crise Covid implique un retour à la normale, soit une situation dans laquelle le soutien aux associations professionnelles est rarement considéré par les pouvoirs publics. Si notre pécule de départ permet d'amortir quelques exercices déficitaires, il conviendra d'élargir les sources de revenus potentiels, notamment auprès des fondations privées et de solliciter des subventions en lien avec des projets ponctuels ancrés dans les différents cantons.

[Lire la suite](#)

LE COMITÉ

Renforcer et stabiliser le comité

Les deux dernières années ont vu la composition du comité passablement modifiée avec 4 départs et 3 arrivées, la dynamique qui en résulte est parfois fragile. Il s'agit de renforcer son implication et sa cohésion à l'avenir. Vous avez des idées, des envies ou projets qui serviraient la profession de manière collective ? Vous avez envie de vous impliquer, de contribuer aux débats et de définir les actions ou formations proposées par l'association ? Vous êtes les bienvenue·e·s pour participer au comité directeur qui se réunit en visio-conférence tous les premiers lundis du mois à midi.

[Lire la suite](#)

À L'AVENIR

Une fondation romande pour l'humour ?

A terme, l'URH souhaiterait la création d'une fondation qui serait le partenaire des pouvoirs publics, des artistes et du monde professionnel, sur le modèle de la Fondation pour la Chanson et les Musiques Actuelles (FCMA). Cette fondation organiserait consulting, événements et stages, mais pourrait également apporter des soutiens financiers aux projets d'humour, organiser des résidences artistiques, et faciliter une mise en réseau, tant au niveau local qu'international.

[Lire la suite](#)

BILAN COMPTABLE 2023



UNION ROMANDE DE L'HUMOUR
LES DIABLERETS (VAUD)
IDE: CHE-361.486.685

COMPTES ANNUELS 2023

Synthèse des comptes en CHF

Résultat selon comptabilité

Résultat net comptable (Bénéfice/Perte)	-6'543.45
<i>Pertes reportées</i>	<i>16'571.20</i>
Résultat net imposable	-23'114.65
Total du Bilan	33'282.40

Calcul de l'impôt selon déclaration d'impôt ¹

Impôts ICC	0.00
Impôts IFD	0.00
Total de l'impôt	0.00

¹ Les calculs ont été faits sur la base des éléments déclarés et peuvent être réévalués par l'Administration Fiscale dans la taxation définitive.

BILAN 2023

Union Rommande de l'Humour

Bilan au 31.12.2023

ACTIFS	2023	2022
Actifs circulants		
Trésorerie		
1010 CCP 15-606483-5	32'885.20 D	23'709.45 D
	32'885.20 D	23'709.45 D
Actifs de régularisation		
1300 Actifs transitoires	397.20 D	0.00 -
	397.20 D	0.00 -
	33'282.40 D	23'709.45 D
TOTAL ACTIFS	33'282.40 D	23'709.45 D

Union Rommande de l'Humour

Bilan au 31.12.2023

PASSIFS	2023	2022
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes à court terme résultant de l'achat de biens et de prestations de services		
2000 Créanciers	3'200.00 C	0.00 -
2010 Dettes envers les assurances sociales	0.00 -	3'035.70 C
	3'200.00 C	3'035.70 C
Autres dettes à court terme		
2210 Salaires à payer	0.00 -	4.95 C
	0.00 -	4.95 C
Passifs transitoires		
2300 Passifs transitoires	25'157.05 C	9'200.00 C
	25'157.05 C	9'200.00 C
	28'357.05 C	12'240.65 C
Capitaux propres		
Bénéfice/perte résultant du bilan		
2970 Bénéfice reporté/Perte reportée	11'468.80 C	28'040.00 C
2979 Bénéfice/perte de l'exercice	6'543.45 D	16'571.20 D
	4'925.35 C	11'468.80 C
	4'925.35 C	11'468.80 C
TOTAL PASSIFS	33'282.40 C	23'709.45 C

PERTES ET PROFITS 2023

Union Rommande de l'Humour

Profits & Pertes du 01.01.2023 au 31.12.2023

PRODUITS NETS DES VENTES DE BIENS ET DE	2023	2022
Ventes de prestations de services		
Autres produits		
3680 Cotisations des membres	5'700.00 C	375.00 C
3681 Subventions VD	10'000.00 C	25'000.00 C
3682 Subventions FR	500.00 C	0.00 -
3683 Subvention GE	5'000.00 C	0.00 -
3684 Subvention VS	2'000.00 C	0.00 -
3685 Autres produits	19'084.00 C	0.00 -
	42'284.00 C	25'375.00 C
	42'284.00 C	25'375.00 C
CHARGES DE MATÉRIEL, DE MARCHANDISES, DE		
2023		
2022		
Charges directes		
Charges directes de prestations de services		
4400 Charges de prestations et charges directes	17'676.70 D	2'000.00 D
	17'676.70 D	2'000.00 D
	17'676.70 D	2'000.00 D
TOTAL CHARGES DE MATÉRIEL, DE MARCHANDISES,	17'676.70 D	2'000.00 D
CHARGES DE PERSONNEL		
2023		
2022		
Charges de personnel de prestations de services		
Charges salariales de personnel de prestations de services		
5400 Salaires bruts	24'400.00 D	26'000.10 D
	24'400.00 D	26'000.10 D
	24'400.00 D	26'000.10 D
Charges sociales		
Charges sociales		
5700 AVS, AI, APG, AC	2'434.35 D	2'358.85 D
5720 Prévoyance professionnelle LPP	1'937.36 D	2'080.00 D
5730 Assurance-accidents AAP/AANP	151.24 D	161.20 D
5740 Assurance indemnités journalières en cas de maladie	253.84 D	270.40 D
	4'776.79 D	4'870.45 D
	4'776.79 D	4'870.45 D
Autres charges de personnel		
Autres charges de personnel		
5800 Autres charges de personnel	4.99 C	0.00 -
5801 Frais de voyages	567.60 D	446.20 D
5802 Frais de repas, représentation et autres	1'409.95 D	479.00 D
	1'972.56 D	925.20 D
	1'972.56 D	925.20 D
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	31'149.35 D	31'795.75 D

PERTES ET PROFITS 2023

Union Rommande de l'Humour

Profits & Pertes du 01.01.2023 au 31.12.2023

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2023	2022
Charges de locaux		
Loyers locaux et bureaux		
6000 Loyers locaux et bureaux	1'200.00 D	4'150.00 D
	1'200.00 D	4'150.00 D
	1'200.00 D	4'150.00 D
Charges d'administration et d'informatique		
Charges d'administration et d'informatique		
6500 Matériel de bureau, photocopies, littérature, frais de	0.00 -	450.00 D
6510 Téléphone, internet	0.00 -	3'200.00 D
6530 Honoraires pour fiduciaire et conseil entreprise	1'424.80 D	0.00 -
6580 Frais informatique, consommables et licences	245.70 D	290.45 D
	1'670.50 D	3'940.45 D
	1'670.50 D	3'940.45 D
Résultat financier		
Charges financières		
6940 Autres charges financières	60.00 D	60.00 D
	60.00 D	60.00 D
	60.00 D	60.00 D
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	2'930.50 D	8'150.45 D
Résultat d'exploitation	9'472.55 D	16'571.20 D

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, HORS EXPLOITATION ET	2023	2022
Résultats exceptionnels et hors exploitation		
Produits exceptionnels, uniques ou hors période		
8510 Produits exceptionnels, uniques ou hors période	2'929.10 C	0.00 -
	2'929.10 C	0.00 -
	2'929.10 C	0.00 -
TOTAL RÉSULTATS EXCEPTIONNELS, HORS	2'929.10 C	0.00 -

VÉRIFICATION DES COMPTES

Rapport des vérificatrices des comptes relatif à l'exercice 2023 à l'attention de l'Assemblée générale

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificatrices des comptes de l'URH, nous avons procédé, selon le mandat que vous nous avez confié lors de l'assemblée générale du 30 janvier 2023, au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2023.

Le Secrétaire général nous a fourni toutes les pièces nécessaires et à répondu à nos questions à notre satisfaction. Nous avons constaté que les bilans et les comptes de pertes & profits concordent avec les comptabilités et que ces dernières sont tenues avec exactitude.

Nous relevons le fait qu'il n'y a pas de fonction de trésorier au sein du Comité et que ce rôle incombe pour le moment au Secrétaire général qui travaille avec une fiduciaire. D'un point de vue juridique il serait bon de vérifier qui porte selon les statuts la responsabilité du contrôle des finances lorsque le comité délègue cette tâche.

Nous avons également questionné les 8'067.- CHF versés à des membres du comité en 2023 au regard du principe de bénévolat. Le défraiement est bien entendu légitime mais tout versement stipulé comme « frais » doit faire l'objet de justificatif ou d'une facture pour une prestation fournie, en sus du travail en tant que membre du comité qui n'est pas rémunéré. Nous avons appris que l'URH s'est dotée en 2023 d'un règlement concernant le remboursement des frais de comité calqué sur les directives de l'administration fiscale vaudoise (sur le principe du remboursement des frais effectifs sur justificatif uniquement). Cette mesure nous paraît tout à fait satisfaisante.

Nous relevons également la responsabilité d'employeur/mandant de l'URH concernant le statut des personnes engagées, la frontière entre salariat et travail indépendant est parfois floue au regard de certaines factures. Nous recommandons la plus grande vigilance concernant le droit des assurances sociales.

Sur la base de notre examen, nous recommandons l'adoption des présents comptes annuels de l'association faisant apparaître une perte de 6'543,45 CHF pour l'exercice 2023. Le capital au 31 décembre 2023 se monte à 32'885,20 CHF.

Avec nos meilleures salutations.

Fait à Poliez-Pittet, le 25 janvier 2023

Les vérificatrices des comptes :

Nathalie Devantay



Sandrine Viglino



RÈGLEMENT DES FRAIS

RÈGLEMENT DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS

1. Généralités

1.1. Principe général

Les prestations fournies par l'Union Romande de l'Humour sur la base de ce règlement ne représentent pas un revenu imposable pour le personnel exerçant une activité bénévole qui les perçoit.

1.2. Champ d'application

Le présent règlement des remboursements de frais s'applique à l'ensemble du personnel exerçant une activité bénévole pour le compte de l'Union Romande de l'Humour, (ci-après : le personnel bénévole). Est réputée bénévole l'activité exercée sans rémunération en nature ou en espèce. Seuls les frais engendrés par l'exercice de cette activité peuvent être indemnisés.

1.3. Définition de la notion de frais

Sont réputés frais au sens du présent règlement les dépenses supportées par le personnel bénévole dans le cadre de son activité exercée pour l'Union Romande de l'Humour et nécessaires à l'exercice de cette dernière.

1.4. Principe du remboursement de frais

Les frais sont en principe remboursés à concurrence de leur montant effectif par occasion de débours, pour autant qu'ils aient été engagés et documentés conformément aux dispositions du présent règlement.

Les remboursements forfaitaires ne sont possibles que dans les cas exceptionnels énumérés ci-après.

2. Frais de déplacement

2.1. Déplacements en train

Les frais de déplacements professionnels en train sont remboursés sur la base des frais effectivement engagés.

2.2. Déplacements en transports publics urbains

Les frais de déplacements en transport public urbain suisse ou étranger sont remboursés sur la base des frais effectifs.

2.3. Déplacements en véhicule privé

On considère comme véhicule privé le véhicule dont le personnel bénévole est le détenteur et dont il assume l'essentiel des frais.

Les frais de déplacements professionnels effectués au moyen d'un véhicule privé sont indemnisés pour autant que ce moyen de transport permette un gain de temps ou une économie substantiels ou encore que l'utilisation des transports publics ne soit pas adaptée aux circonstances. L'indemnisation est effectuée sous forme d'une indemnité kilométrique dont le montant s'élève au maximum à 0.70 CHF par kilomètre.

3. Frais de subsistance

3.1. Frais de repas pris à l'extérieur

Le personnel bénévole qui doit effectuer un déplacement professionnel ou qui, pour d'autres motifs, est obligé de prendre ses repas hors de son lieu de travail habituel, peut prétendre aux allocations forfaitaires suivantes:

- Petit-déjeuner jusqu'à CHF 15.-
- Repas de midi jusqu'à CHF 30.-
- Repas du soir jusqu'à CHF 35.-

4. Autres frais

4.1. Menues dépenses

Les menues dépenses, telles que les frais de stationnement, les frais de communications téléphoniques ou les frais d'affranchissements postaux, de même que celles engendrées par l'utilisation d'installations privées telles que bureau et équipement de bureau peuvent être remboursées par un **forfait annuel** pouvant s'élever jusqu'à CHF 1'000.-.

Le montant des forfaits doit correspondre à peu près au montant effectif des dépenses correspondantes.

5. Dispositions administratives et modalités de remboursement

5.1. Principes et procédure

Les notes de frais sont en principe établies une fois par mois (ou par trimestre ou par année) et doivent être présentées à la personne responsable pour signature, accompagnées des justificatifs correspondants.

6. Certificat de salaire

Il peut être renoncé à établir un certificat de salaire pour le personnel bénévole lorsque les frais sont remboursés conformément à ce règlement.

Dans l'hypothèse où un salaire a été payé ou que le montant des menues dépenses dépasse la limite de CHF 1'000.- prévue au point 4.1 du règlement de frais, il est nécessaire d'établir un certificat de salaire et de mentionner les frais forfaitaires sous chiffre 13.2 du certificat de salaire.

7. Validité

Le présent règlement des remboursements de frais a été établi par l'Administration fiscale du Canton de Vaud.

8. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 30 janvier 2023

BUDGET 2024

Version 2.0 - janvier 2024

Réalisé

Garanti

Optimal

CHARGES	2023	2024	2024
SECRETARIAT ET LOCAUX			
Salaire brut secrétaire (23% en 23, 20% en 24)	CHF 24 400	CHF 21 000	CHF 21 000
Charges sociales patronales	CHF 4 777	CHF 4 112	CHF 4 112
Frais de bureau, locaux et informatique	CHF 1 200	CHF 1 200	CHF 1 200
COMMUNICATION ET COORDINATION			
Mandats et honoraires	CHF 3 200	CHF 2 600	CHF 3 200
Graphisme et impressions	CHF 0	CHF 600	CHF 1 200
Hébergement et web (Site, Drive & Zoom)	CHF 410	CHF 410	CHF 410
ACCOMPAGNEMENT ET CONSULTING			
Intervenant.e.s workshop URH	CHF 3 200	CHF 3 200	CHF 7 000
Intervenant.e.s (Projet DDF)	CHF 7 300	CHF 20 000	CHF 20 000
Frais de location et divers	CHF 1 000	CHF 1 000	CHF 2 000
AUTRES FRAIS			
Frais fiduciaire	CHF 1 425	CHF 1 425	CHF 1 425
Frais de déplacements (DDF & Secrétariat)	CHF 568	CHF 800	CHF 1 000
Frais de repas, réception et autres	CHF 950	CHF 750	CHF 950
Frais de logement (DDF)	CHF 290	CHF 300	CHF 600
Frais bancaires	CHF 60	CHF 60	CHF 60
Divers, imprévus et arrondis	CHF 47	CHF 43	CHF 43
TOTAL DES CHARGES	CHF 48 827	CHF 57 500	CHF 64 200

RECETTES	2023	2024	2024
SUBVENTIONS CANTONS			
Fribourg	CHF 500	CHF 500	CHF 1 000
Genève	CHF 5 000	CHF 5 000	CHF 5 000
Jura			CHF 500
Neuchâtel			CHF 1 000
Valais	CHF 2 000	CHF 2 000	CHF 2 000
Vaud	CHF 10 000	CHF 20 000	CHF 20 000
AUTRES CONTRIBUTIONS			
Financements à trouver			CHF 2 000
RTS - Projet DDF (40'000.- pour 23/24)	CHF 16 884	CHF 23 116	CHF 23 116
SSA - Société suisse des auteurs	CHF 1 000		CHF 1 000
Dons	CHF 1 000	CHF 1 000	CHF 2 000
FONDS PROPRES			
Cotisations des membres	CHF 4 050	CHF 4 050	CHF 4 050
Participations aux formations	CHF 1 450	CHF 1 450	CHF 2 000
Autres	CHF 400	CHF 384	CHF 534
TOTAL DES RECETTES	CHF 42 284	CHF 57 500	CHF 64 200

RÉSULTAT	2023	2024	2024
Bilan	-CHF 6 543	CHF 0	CHF 0
Total du financement à trouver		CHF 0	CHF 5 500

Version 2.0 - janvier 2024

Réalisé

Garanti

Optimal

REMERCIEMENTS

PARTENAIRES

Action Intermittence – Association pour l'amélioration du statut d'intermittent dans le domaine culturel.

Artos – Association au service des professions de la scène culturelle romande.

SSA – Société Suisse des Auteurs.

Syndicat Suisse Romand du Spectacle – Informations et conseils juridiques en matière de droit du travail.

Task Force Culture Romande – L'URH est membre du réseau des actrices et acteurs culturels de Suisse romande.

SOUTIENS FINANCIERS

Etat de Fribourg – Direction de la formation et des affaires culturelles – Service de la culture.

Etat de Genève – Département de la cohésion sociale – Office cantonal de la culture et du sport.

Etat de Vaud – Département de la formation, de la jeunesse et de la culture – Service des affaires culturelles.

Etat du Valais – Département Santé, affaires sociales et culture – Service de la culture.

Office fédéral de la culture – Avec le soutien de l'Office fédéral de la culture.

RTS - Radio Télévision Suisse – Unité Jeune Public, Musique et Humour.

SSA – Société Suisse des Auteurs– Direction des affaires culturelles.

NOS COORDONNÉES

Union Romande de l'Humour
44, route Royale
1865 Les Diablerets

Julien Amey, secrétaire général – 079 379 54 06
secretaire@union-romande-humour.ch

IBAN CH36 0900 0000 1560 6483 5 (PostFinance)

ANNEXES

URRH

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES
HUMORISTES SUISSES
FRANCOPHONES

– Une faïtière pour l'humour, cet art singulier –

ANNEXES

Sommaire des annexes	page 24
Revue de presse 2023	page 25
Recommandations tarifaires	page 27
Liens utiles	page 30
Nos ressources en ligne	page 31

REVUE DE PRESSE 2023

LA SUISSE OUVRE GRAND LES VANNES DE L'HUMOUR AVEC YANN MARGUET, THOMAS WIESEL ET ALEXANDRE KOMINEK

Ces trois humoristes suisses ont récemment conquis le public français, chacun dans son style, mais avec une dose commune d'autodérision et de liberté de ton. Après avoir fait leurs premières armes dans leur pays, ces trentenaires sont « montés » à Paris pour élargir leur audience et leur notoriété, sans rompre les liens avec leur berceau helvétique. Comme en France, les comedy clubs se multiplient en Suisse romande et font émerger une scène de stand-up de plus en plus foisonnante.

Le Monde – 24 novembre 2023

LA SUISSE ROMANDE, TERREAU D'HUMORISTES

Culturellement parlant, la Suisse romande a vu fleurir ces dernières années une quantité impressionnante de talents dont certains s'expatrient toujours davantage. Tour d'horizon avec une table ronde accueillant Marina Rollman, Vincent Kucholl, Yann Marguet et Thomas Wiesel.

Le Temps – 31 octobre 2023

LES SIX STARS DU NOUVEL HUMOUR ROMAND, SELON SÉBASTIEN CORTHÉSY

Le producteur et metteur en scène de «La Revue de Lausanne» élit les jeunes voix comiques les plus marquantes. Il dirige Jokers Comedy, boîte de production regroupant une dizaine d'humoristes de renom, comme Joseph Gorgoni, Marina Rollman, Thomas Wiesel, Simon Romang ou Nathanaël Rochat. Il a aussi lancé et met en scène La Revue de Lausanne, qui cartonne depuis 2018. A l'occasion du débat sur le nouvel humour romand du Forum des 100, Sébastien Corthésy repère six jeunes pousses qui promettent. Par Marie-Pierre Genecand.

Le Temps – 23 octobre 2023

JOSEPH GORGONI : «AVANT, L'HUMOUR ÉTAIT MÉPRISÉ, AUJOURD'HUI, IL EST PRIS BEAUCOUP TROP AU SÉRIEUX»

Cet automne, Joseph Gorgoni fête les 30 ans de Marie-Thérèse Porchet, cette mégère qu'on adore détester. Il s'exprime sur l'explosion de nouveaux comiques et l'évolution de la profession. Par Marie-Pierre Genecand.

Le Temps – 23 octobre 2023

QUAND L'HUMOUR SE DÉGUSTE DANS LES VIGNES

Prendre le vignoble pour décor. Tel est l'objectif des humoristes qui participent au festival Vignes&Culture 2023, qui se déroule dans toute la Suisse romande. Né en 2021, ce projet a remporté le prix suisse de l'œnotourisme 2023 dans la catégorie Art & Culture face à une quarantaine d'offres venues de toute la Suisse. Autant dire que cela a encouragé Aurélie Candaux, directrice de l'agence ACP qui le produit. Par Florence Veya.

Arc Info - 23 juin 2023

YANN MARGUET, ROI DE L'HUMOUR

La Société suisse des auteurs (SSA) a salué le Vaudois pour son rayonnement. Et, côté relève, le Fribourgeois Jeremy Crausaz pour sa simplicité. L'humoriste et chroniqueur radio franco-suisse Yann Marguet, âgé de 38 ans, a reçu le prix SSA de l'humour réservé aux auteurs confirmés qui ont joui d'un «rayonnement significatif» durant l'année écoulée.

24 heures – 2 juin 2023

COMMENT L'ENFANT DU JAMEL COMEDY CLUB EST DEVENU PRODUCTEUR

Lenin Arulchelvam est un entrepreneur fasciné par le stand-up. Avec sa société AM Squad, il accompagne des artistes de renom et a fait en sorte de vivre de sa passion. Si Lenin est un passionné du rire, il est aussi et surtout un entrepreneur. Un producteur plus précisément, qui travaille à l'organisation de spectacles en Suisse romande depuis 2014 avec sa société AM Squad. Par Frédéric Thomasset.

Bilan – 9 mai 2023

DE L'HUMOUR SANS PAREIL

María Chacón et Audrey Varone ont créé un espace d'expérimentation pour des soirées d'humour à la fois responsables et respectueuses. La création de ce label d'humour, dont les soirées se déroulent en Suisse romande, est venue d'un constat simple : "On a été régulièrement confrontées à des blagues discriminantes quand on allait voir des scènes d'humour."

La Liberté - 6 mai 2023

YANN MARGUET ET LES HUMORISTES SUISSES À PARIS, ENTRE PAILLETES ET DÉSILLUSIONS

L'humoriste romand Yann Marguet exporte son seul en scène « Exister, définition » à Paris. La capitale française serait-elle un passage obligé pour les humoristes helvétiques ? Réponses en compagnie de Marina Rollman, Vincent Kucholl, Thomas Wiesel et Charles Nouveau. Par Yacine Nemra.

RTS – 20 janvier 2023

RECOMMANDATIONS TARIFAIRES

REMARQUES PREALABLES

En préambule, ce document énonce des recommandations quant à la rétribution des humoristes professionnel·le·s en Suisse romande. Ces montants doivent rétribuer la prestation, mais également la préparation et les ressources mobilisées en amont (écriture, répétition, management, etc.).

Par ailleurs, ces tarifs tiennent compte du fait que nos membres sont pour la plupart des indépendant·e·s qui doivent donc en déduire leurs cotisations sociales et de prévoyance.

En outre, il faut garder à l'esprit que la condition d'un humoriste, engagé « à la tâche » et sans garantie de régularité, relève d'une certaine précarité. Les revenus doivent donc être suffisants pour traverser les périodes de moindre engagement.

Enfin, ces montants ne couvrent pas les frais de production relatifs (techniques, transport, hébergements). Ils ne couvrent pas non plus les droits d'auteurs qui sont dûs par l'organisateur de la manifestation ou le diffuseur, même si l'événement est privé ou gratuit.

Pour en savoir plus

CRITÈRES DE PROFESSIONNALISME

Pour être qualifiée d'*humoriste professionnel·le*, la personne répond au moins à 2 critères décrits ci-dessous :

Expérience : Il ou elle fait preuve d'une expérience professionnelle dans le milieu de l'humour consistant en une activité régulière dans des institutions culturelles professionnelles ou des réseaux reconnus.

Champ professionnel : Il ou elle est reconnu·e par des personnes ou des institutions qualifiées du milieu de l'humour.

Formation : Il ou elle a suivi une formation professionnalisante et obtenu un titre reconnu dans le milieu. Ce critère est difficile à appliquer pour les domaines stylistiques ne possédant pas des filières d'études pérennes.

L'humoriste professionnel·le remplit également obligatoirement les 2 critères suivants :

Statut administratif : Il ou elle possède un statut administratif lié à son activité d'humoriste au sens du droit suisse du travail et des assurances sociales (statut formel d'indépendant·e ou de travailleur·euse salarié·e).

Disponibilité : La pratique de l'humour représente une partie substantielle des sources de revenus ou du temps de travail de la personne concernée.

Source : Association Culture Valais. [Critères de professionnalisme dans le domaine culturel.](#)

SPECTACLES

Cachet pour spectacle complet

Entre 50% et 80% du prix du billet par siège disponible (qu'il soit vendu ou non)

*Exemple : une salle de 150 places avec un billet à 35.- = 150 x 35.- = 5'250.-
Soit entre 2'625.- et 4'200.- CHF pour cet exemple*

Plateau d'humour (8 à 15 minutes)

Entre 300.- et 3'000.- CHF, selon la jauge

Plateau d'humour capté pour diffusion TV ou web (8 à 15 min)

Entre 1'000.- et 5'000.- CHF, selon le média

L'URH recommande de limiter la cession de droits à 5 ans maximum

Représentation privée

Au minimum 1'000.- CHF, sans plafond, selon la jauge et le type d'évènement

Speech écrit sur mesure (10 à 15 min) pour représentation privée

Au minimum 1'000.- CHF, sans plafond, selon le type d'évènement et la jauge

RADIO

Chronique radio nationale (RTS) (3 à 5 minutes)

Entre 300.- et 1'000.- CHF

Chronique radio nationale (RTS) avec un travail sur le contenu audio-visuel (montage, illustrations. etc..) (3 à 5 minutes)

Entre 500.- et 1'500.- CHF

Chronique radio locale (3 à 5 minutes)

Entre 200.- et 800.- CHF

Chronique radio locale avec un travail sur le contenu audio-visuel (montage, illustrations. etc..) (3 à 5 minutes)

Entre 400.- et 1'200.- CHF

TÉLÉVISION

Chronique écrite pour TV nationale (RTS) (3 à 5 minutes)

Entre 600.- et 3'000.- CHF

Chronique écrite pour TV locale (3 à 5 minutes)

Entre 300.- et 1'500.- CHF

Participation à une émission RTS (invité, sans préparation)

Minimum 350.- CHF par demi-journée, sans plafond, selon l'émission

PUBLICITÉ

La participation à une campagne de publicité ouvre un droit à deux rémunérations distinctes qui se cumulent :

Tournage et/ou enregistrement

1'500.- CHF par journée de travail, tout engagement compte pour une journée de travail au moins

+

Association d'image ("cession d'image" ou "buy out")

Au minimum 3'000.- CHF, sans plafond, selon la campagne et sa durée. Le Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) et d'autres associations professionnelles ont convenu d'un calcul pour la cession d'image, en fonction de l'utilisation et de la durée.

L'URH recommande de limiter la cession de droits à 3 ans maximum

Pour en savoir plus

LIENS UTILES

Si comparaison n'est pas raison, voici quelques liens vers les recommandations de diverses branches de l'économie culturelle en Suisse.

En 2020, le salaire médian en Suisse s'élevait à CHF 6'665.- bruts par mois. En raison de leurs revenus trop faibles et de courtes périodes d'emploi, les humoristes souffrent d'un accès limité, voire inexistant, aux assurances sociales. De ce point de vue, leur situation est analogue à celle des musiciens, c'est pourquoi plusieurs exemple sont tirés de leur domaine.

Office fédéral de la statistique (OFS) *Enquête suisse sur la structure des salaires.*

Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) *Salaires recommandés et échelle salariale.*

Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) *Salaires minimum CCT et défraiements.*

Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) *Tarifs RTS pour les comédiens.*

Syndicat suisse romand du spectacle (SSRS) *Tarifs publicitaires pour comédiens.*

Autrices et auteurs de Suisse (AdS) *Recommandation d'honoraires.*

Commission romande de diffusion des spectacles (Corodis) *Calculateur de prix de session.*

Forum Culture *Budget type, contact type, lexique et outil de calcul du coût de session.*

Union suisse des artistes musiciens (USDAM) *Tarifs et calculateurs de tarifs.*

Union suisse des artistes musiciens (USDAM) *Ordres tarifaires.*

Fédération genevoise des musiques de création (FGMC). *Recommandations et grilles tarifaires.*

NOS RESSOURCES EN LIGNE

Soit des informations utiles à la profession, compilées et disponibles sur notre site Internet :

INFOS UTILES

Quelques contacts et ressources professionnelles incontournables pour les humoristes.

[Consulter](#)

RÉSEAUX

Connectez-vous avec les réseaux du théâtre et de l'humour.

[Consulter](#)

LES SCÈNES ROMANDES

Un listing de plus de 120 lieux et scènes de Suisse romande qui accueillent l'humour sous toutes ses formes ; du stand-up au théâtre, seul ou accompagné, de l'impro aux revues. Le public est au rendez-vous !

[Consulter](#)

POLITIQUE CULTURELLE

La politique culturelle en Suisse repose sur le principe de subsidiarité, par lequel la responsabilité du soutien revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette action.

[Consulter](#)

FONDATIIONS CULTURELLES

Une sélection de fondations qui soutiennent la culture, ainsi que des conseils pour rédiger sa demande de subventions.

[Consulter](#)

FORMATIONS

Bien qu'il n'existe pas de formation à l'humour, diverses possibilités sont à disposition des jeunes humoristes de Suisse romande.

[Consulter](#)

REVUE DE PRESSE COMPLÈTE

Une sélection d'articles consacrés à l'URH et à l'humour romand sur le plan collectif.

[Consulter](#)